

Les Embriacs seigneurs de Gibelet : destin byzantin d'une famille de croisés

La famille des Embriacs fit son apparition au Levant au début du XII^e siècle. L'un des membres de cette famille génoise, Guillaume, soutint les pèlerins en Palestine lors des opérations contre Jérusalem en 1099. La république de Gênes collabora ensuite avec les Francs provençaux, qui opérèrent à compter de 1100 sur la côte phénicienne et reçut la seigneurie de Gibelet¹, la *djoubail* des sources arabes, l'antique Byblos. Son administration fut confiée aux Embriacs, qui en devinrent les seigneurs héréditaires, et finalement rompirent tout lien institutionnel avec leur patrie d'origine pour acquérir le statut de vassaux des comtes sous la dynastie toulousaine, puis sous la dynastie princière antiochienne qui obtint le comté en 1188.

Ce lignage a essaimé dans les autres Etats fondés à la suite de la première et de la troisième Croisades. Sa capacité à avoir une politique autonome au XIII^e siècle et même à s'opposer aux princes d'Antioche et comtes de Tripoli, ses seigneurs, en renouant avec leur ancienne patrie génoise, a attiré l'intérêt des historiens de l'Orient latin et posé la question des limites et même de la réversibilité de leur implantation socio-politique locale.

Toutefois, les Embriacs ne limitèrent pas leurs contacts au monde latin italo-franc. Les historiens de l'Orient latin ont mis en lumière les liens des seigneurs de Gibelet avec les maronites. Nous souhaitons ici attirer l'attention sur un autre tropisme de cette famille, le tropisme impérial constantinopolitain, complété localement par leurs relations avec le patriarcat melkite d'Antioche et ses fidèles.

Le cas des Embriacs manifeste dès l'abord l'existence d'une certaine plasticité des catégories et des affiliations culturelles au sein du monde latin en Orient, puisque ces Italiens d'origine devinrent des seigneurs francs. Cette question des limites de la malléabilité identitaire doit encore être interrogée à travers eux pour voir si un basculement plus important encore, faisant quitter aux descendants des conquérants la condition de Latins pour en faire des Orientaux, était possible, ainsi que ses modalités, liées aux territoires d'accueil et à leurs statuts.

¹ Sur le château de Gibelet à l'époque des Croisades, cf : Anis Chaaya, Nouvelle lecture du château de Gbayl/gibelet, in, *Civilisation en transition*, in, Jean-Michel Mouton & Jacques Paviot (dir), *société conquérantes et sociétés composites à travers l'histoire : l'exemple du Liban*, actes du colloque scientifique international 4-5-6 septembre 2014, Byblos, 214, pp180-201p.

I) L'établissement d'une superstructure : le comté de Tripoli dans l'Empire de Romanie au XII^e siècle.

La seigneurie de Gibelet est partie intégrante du comté de Tripoli, les rapports de la seigneurie avec Constantinople se trouvent donc originellement dans le cadre des liens entre le comté et l'Empire. L'Etat franc du Liban est justement le premier à établir des relations politiques et juridiques qui s'intègrent dans le passé impérial.

- L'installation des Embriacs dans le comté.

Le comte de Toulouse Raymond de Saint Gilles conclut progressivement un partenariat avec Constantinople qui devait aboutir à la première acceptation par l'Empire de la création d'un Etat franc en Orient en 1101. Loin d'être passif, l'Empire soutint activement cette entreprise à partir de Chypre et de Laodicée de Syrie², dans la continuité de son ravitaillement des pèlerins de la première Croisade³. Installé au nord de la côte phénicienne, Raymond de Saint Gilles commença, jusqu'à sa mort en 1105, le siège de la ville musulmane de Tripoli et s'empara de Djoubaïl/Gibelet en 1104⁴.

En 1109, le fils de Raymond de Saint Gilles, le comte Bertrand, vint en Orient en faisant une halte à Constantinople, pour faire sa prestation d'hommage au *basileus* dans la continuité de la politique paternelle⁵. Arrivé en Phénicie, le nouveau comte reprit le siège de Tripoli, et c'est dans ce contexte que les Embriacs devinrent des acteurs syriens permanents.

La Commune de Gênes accepta d'aider le comte Bertrand à réduire la cité phénicienne⁶. En cela, elle s'alignait localement sur la politique de Constantinople. Ceci doit être mis dans le contexte d'une modification des positions génoises en Méditerranée orientale où, après une période d'hostilité avec Constantinople⁷, la Commune renoue avec l'Empire⁸. Dans le cadre

² Kamel-Alterarykh, in, *Recueil des historiens des Croisades, historiens Orientaux*, tome I, pp 219, 236, 256.
Isabelle Augée, *Les Comnènes et le comté de Tripoli : une collaboration efficace ?* Gérard Dedeyan, Karam Risk (dir), *Le comté de Tripoli Etat multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2010, pp144-145

³ Raoul de Caen, LIV.

Plus généralement sur le contrôle impérial de Laodicée de Syrie par les Impériaux au début à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle :

Anne Comnène, tome III, Livre XI, Chapitre XI, 6.

Albert d'Aix, Livre V, Chapitre XXIV ; Livre VI, Chapitre LVIII.

Raoul de Caen, CXLIII-CXLIV, CXLVI, CLVII.

⁴ Guillaume de Tyr, livre X, chapitre XXVII-XXVIII.

⁵ Albert d'Aix, Livre, XI, chapitre IV.

⁶ Guillaume de Tyr, livre XI, chapitre IX.

Traducteur de Guillaume de Tyr, chapitre X

⁷ Anne Comnène, *Alexiade*, tome III, livre XI, chapitre XI.

d'une régularisation contemporaine et analogue de ses relations avec Constantinople, la Commune de Pise a reconnu l'autorité éminente de l'Empire sur tous les territoires contrôlés ou à reconquérir par Constantinople, sous une forme ou une autre, depuis « *la Croatie jusqu'à Alexandrie d'Égypte*⁹ ». L'installation de Génois en Phénicie n'est donc pas étrangère à la zone d'intérêt de Constantinople, même si celle-ci a reconnu que la gestion effective du secteur était remise entre les mains des comtes francs comme au siècle précédent elle l'était aux émirs des Tripoli qui avaient été titrés patrices de l'Empire.

La victoire chrétienne, italo-franco-grecque, à Tripoli, fut suivie de la concession par le comte de la ville de Gibelet à la Commune de Gênes. Celle-ci l'inféoda à la famille Embriac et en l'occurrence à Hugues¹⁰. Cette seigneurie génoise au sein d'un comté franc muta progressivement dans le sens de l'intégration croissante à son environnement local. Les Embriacs finirent par rompre tout lien institutionnel avec leur métropole vers le milieu du siècle¹¹, et devinrent des vassaux directs des comtes sans médiation d'aucune puissance extérieure. De dépendance administrative de Gênes, la seigneurie devint une partie intégrante de la colonie franque, aboutissant en moins d'un demi-siècle à une première mutation identitaire et juridique. Dans le même temps, les Embriacs s'unirent à différentes familles coloniales franques, multipliant les branches de leur dynastie et la rapprochant toujours plus de ses homologues francs.

- Hommage tripolite à Constantinople et coopération avec Constantinople sous les Comnènes.

Intéressons-nous à présent à la superstructure juridique dans laquelle s'intégrait le comté et, par sa médiation, la seigneurie de Gibelet. Jusqu'à la mort d'Alexis II Comnène en 1183, le comté de Tripoli fut de manière permanente inscrit dans la sphère politique de l'empire de Constantinople. En 1112, c'est sur le comté que Constantinople voulut s'appuyer contre Antioche, restée en état de rébellion sous la direction de Tancrède¹².

⁸ Michel Balard, *La Romanie génoise (XIIe-début du XVe siècle), Nella sede società di storia patria via Albaro*, II, 1978, p23.

⁹ Miklosich, Franz, et Joseph Mueller, *Acta et diplomata graeca sacra et profana, Vol 3*, Académie impériale des sciences, Vienne, 1865, pp 9-10

¹⁰ *Manuscrit francese*, in, *Lignages d'Outremer, Documents relatifs à l'Histoire des Croisades, Tome XVIII*, 2003, Paris, p84.

¹¹ Michel Balard, *La Romanie génoise (XIIe-début du XVe siècle), Nella sede società di storia patria via Albaro*, II, 1978, p23.

¹² Anne Comnène, *Alexiade*, tome III, livre XIV, II, 14.

Le changement des priorités du gouvernement impérial après 1118 raréfia les interactions entre le comté et Constantinople pendant deux décennies. Durant cette période, Jérusalem obtint l'hommage des comtes sans que les engagements envers Constantinople ne soient dénoncés¹³. En 1137, l'empereur Jean II Comnène vint en Orient pour liquider l'indépendance arménienne et trouver une solution aux revendications impériales sur Antioche, et Tripoli ne fut pas oubliée. Alors que la plupart sources¹⁴ se concentre sur l'hommage du prince Raymond de Poitiers au *basileus*, Nicéas Choniates laisse entendre que le comte de Tripoli, Raymond II, en fit de même, puisque les deux seigneurs sont convoqués sur la même base par Jean II¹⁵. C'est durant cette période que le seigneur de Gibelet, Guillaume, put, le premier de sa famille, entrer directement en contact avec la superstructure impériale.

Une fois la présence de l'Empire restaurée de manière solide à Antioche à compter de 1158, les occasions de coopération entre Constantinople et le comté de Tripoli se multiplièrent, comme en 1163¹⁶, lorsque les forces impériales vinrent au secours du comté, ou en 1164¹⁷, lorsque les troupes du comté vinrent combattre avec les forces d'Antioche à Harîm.

Cette période vit se multiplier les liens entre les Francs d'Orient et Constantinople, aussi bien sous l'angle matrimonial que sous l'angle ecclésiastique. Toutefois, les Embriacs ne furent pas alors l'objet d'une sollicitude impériale particulière dont les sources auraient gardé la trace alors que d'autres familles franques en émergence, tel les Ibelins¹⁸, ont été distinguées par Constantinople. Cette lacune peut s'expliquer par la concentration de l'attention impériale autour des deux pôles que sont Antioche, point d'appui administratif, militaire et

¹³ Jean Richard, *Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)*, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1945, pp30-34.

¹⁴ Orderic Vital, partie III, livre XIII, 16.

Guillaume de Tyr, Livre XV

Grégoire le Prêtre, continuation de Mathieu d'Edesse, chapitre CCLIV.

Michel le Syrien, tome III, livre XVI, chapitre VIII.

¹⁵ Nicéas Choniates, *Vie de l'empereur Jean Comnène*, I, 7.

On retrouve à l'occasion de cette description des faits par l'historien grec l'usage du terme « λίζιον » intégré dans l'arsenal politique et juridique byzantin en 1108.

Anne Comnène, *l'Alexiade*, Tome III, livres XIII, XII,

¹⁶ Kamel-Altevarykh, *in*, Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Orientaux, Tome I, pp530-531.

Oussama Ibn Mounquid, VI.

Isabelle Augée, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la Croisade, politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Comnènes 1081-1185*, librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 2007, pp306-307.

¹⁷ Kamel-Altevarykh, *in* Recueil des Historiens des Croisades, historiens orientaux, Tome I, pp538-539.

Histoire des Atabegs de Mossoul, *in* Recueil des Historiens des Croisades, Historiens orientaux, Tome II, p224.

Michel le Syrien, Tome III, livre XVIII, chapitre X.

Grégoire le Prêtre, continuation de Mathieu d'Edesse, chapitres CCLXXIV-CCLXXV.

¹⁸ Balian d'Ibelin, le futur défenseur de Jérusalem, a lié sa famille aux Comnènes par son mariage avec la reine douairière Marie Comnène et cette alliance bénéficie à sa famille.

Chronique d'Ernouf et de Bernard le Trésorier, chapitre VII.

ecclésiastique de l'Empire, et Jérusalem, capitale du principal partenaire. Tripoli se trouve au second plan et avec elle les Embriacs de Gibelet.

- Le comté de Tripoli et la dynastie impériale des Anges

Il faut attendre la fin du siècle pour que nos sources nous fassent connaître un contact direct entre l'action de la superstructure impériale et Gibelet.

A la fin du règne d'Isaac Ange (1185-1195) ou, plus probablement, au début du règne d'Alexis III (1195-1203), le comté revint à l'attention des autorités impériales. Alexis Ange, le futur empereur Alexis III, fuyant Constantinople sous Andronic Comnène en 1184, était venu chercher asile en Orient comme d'autres membres de la famille impériale¹⁹. Capturé par Saladin en 1187, il avait été libéré par le sultan soucieux de s'assurer les bonnes grâces de son frère Isaac devenu empereur en 1185. Souhaitant revenir à Constantinople, Alexis Ange avait été capturé dans le comté de Tripoli avant d'être relâché dans le contexte de la conclusion des accords de cessation des combats entre les diverses parties. Il s'ensuivit un rapprochement entre Constantinople et la famille princière d'Antioche dont l'un des membres, le futur Bohémond IV, était, depuis 1188, devenu comte de Tripoli. Antioche et Tripoli, réduites dans leurs assises territoriales et menacées par l'émancipation des Arméniens de Cilicie, avaient tout intérêt à renouer avec le *basileus*, garant potentiel contre ces deux dangers.

Un premier indice des relations entre Constantinople et Gibelet à cette période apparaît dans *Le Livre des Deux Jardins* qui, faisant la liste des cadeaux envoyés par al-Afdal, fils de Saladin, au calife, dit que parmi ceux-ci se trouvaient : « quatre jeunes filles des rois du Rûm [ملوك الروم], dont l'une était fille de Barizan, l'autre la fille du seigneur de Djoubail²⁰. » Le seigneur franc de Gibelet est donc assimilé à un *Rûm*, autrement dit à un ressortissant de l'empire de Constantinople.

En 1195, Al Afdal, fit au *basileus* une proposition qui concerne Gibelet, et que nous fait connaître l'historien égyptien al Makrizi : « Cette année arriva l'ambassadeur de l'empereur de Constantinople pour demander la croix de la Crucifixion; on la fit venir de Jérusalem; elle était incrustée de pierres précieuses. On la remit à l'ambassadeur à condition que la ville de Djoubail serait rendue par les Francs.²¹ » Cette proposition faite à l'ambassadeur du *basileus* s'inscrit dans la continuité des relations amicales entre Constantinople et Saladin. Elle

¹⁹ Nicéas Choniates, *Vie d'Alexis III Ange*, livre II, 531.

²⁰ *Le Livre des Deux Jardins*, in *Recueil des historiens des Croisades, historiens orientaux*, tome V, p103.

²¹ Al Makrizi, année 590 de l'hégire.

suppose aussi que le *basileus* était crédité d'assez d'autorité auprès des Francs du comté de Tripoli pour leur faire procéder à la rétrocession de Gibelet qui, en dernière instance, relevait de lui. La seigneurie des Embriacs avait été occupée par Saladin en 1188²² et fut reprise par ses anciens propriétaires peu après sa mort. Constantinople apparaissait comme l'interlocutrice pour régler le contentieux²³.

La négociation n'aboutit pas, mais elle manifeste le lien unissant Constantinople au comté de Tripoli en général et à la seigneurie de Djoubail/Gibelet en particulier. Elle s'inscrit dans le cadre général de la politique orientale d'Alexis III qui, sans mener d'opérations militaires, cherche à placer l'Empire comme source de légitimation, d'arbitrage et d'autorité sur les Etats d'Orient pour revenir au centre du jeu diplomatique²⁴.

Cet épisode est à mettre en lien avec un autre légèrement postérieur. Au témoignage de Nicéas Choniates, le *basileus* fit appel aux ismaéliens nizarites des montagnes syro-libanaises, les assassins, pour faire tuer le sultan seldjoukide Rukn ad-Dîn dans le but de lui substituer son frère Kay Khosrow, réfugié à Constantinople²⁵. Bien évidemment, une tractation aussi sensible n'aurait pas été possible si la façade maritime du domaine des assassins qu'était le comté de Tripoli était fermée aux envoyés de Constantinople.

Par ses relations avec les Etats musulmans, Constantinople pouvait influencer en faveur de la préservation des Etats chrétiens côtiers, et c'était là un moyen décisif pour y faire progresser ses intérêts. La seigneurie de Gibelet, dont les événements ont prouvé la précarité, est directement concernée.

II) Les Embriacs et les melkites au XIII^e siècle

- Le cadre général : le morcellement de l'empire de Romanie et le facteur grec en Orient 1204-1260.

La conséquence de la prise de Constantinople de 1204 par les croisés et les Vénitiens ne fut pas la réduction de la question impériale en Orient, mais son dédoublement. Ce ne

²² Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, chapitre XVI.

²³ Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, chapitre XXVII.

²⁴ Concession d'une couronne royale à la Cilicie arménienne, réclamations diplomatiques concernant Chypre auprès de Rome avec proposition de l'implication des Templiers, redéfinition de paramètres de normalisation de la situation d'Antioche.

²⁵ Nicéas Choniates, *Vie d'Alexis III Ange*, livre II, 529.

furent plus désormais une autorité impériale mais deux, la latine et la grecque, qui se concurrencèrent dans le Levant.

Si les conceptions des empereurs rivaux étaient au diapason à propos de l'appartenance de l'Orient à l'Empire²⁶, l'affiliation des autorités locales, laïques et ecclésiastiques, à un empereur ou à l'autre, était un aspect des conflits entre les épigones de l'ancien empire unitaire. Il faut en dire quelques mots pour permettre de saisir comment cela éclaire le destin des Embriacs.

En 1204 ; le prince d'Antioche et comte de Tripoli Bohémond IV avait fait hommage de ses Etats à l'empereur latin Baudouin I^{er}²⁷ comme il le fera à son frère Henri²⁸, monté sur le trône en 1206. Ceci ne l'empêchait pas, pour se solidariser avec l'élément grec local contre les Arméniens, d'accueillir en 1206 un patriarche orthodoxe d'Antioche²⁹, et même de mettre à mort le patriarche latin en 1208, coupable de complot³⁰, restaurant le monopole ecclésiastique melkite. La situation se complexifia de 1208 à 1213. La réaction grecque se structura en Asie Mineure avec un programme de restauration impériale hostile au régime latin de Constantinople³¹. Il y eut désormais à Nicée un patriarche œcuménique ainsi qu'un *basileus* en communion avec le patriarche orthodoxe d'Antioche et concurrent de l'empereur latin, seigneur reconnu par le prince Bohémond IV.

Sous Bohémond V (1233-1252), une autre solution³² fut employée. Il s'agit du ralliement de cadres de l'Eglise Orthodoxe d'Antioche à l'autorité du pontife romain sur une base locale. Le patriarche grec, David, put ainsi résider à Antioche au prix d'une rupture avec Nicée qui ne

²⁶ Il est à ce titre particulièrement révélateur qu'à une décennie d'écart des dignitaires ecclésiastiques opposés par le schisme mais vivant dans cet espace disputé entre les empereurs grecs et latins puisse déclarer qu'Antioche fait partie intégrante de l'empire de Romanie.

Mathieu de Paris, *Grande Chronique*, tome IV, Henri III, année 1237, pp396-397.

Matthieu de Paris, *Grande Chronique*, tome VI, Henri III, année 1245, pp65-66.

²⁷ Albéric des Trois Fontaines, in, *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum. Tome 23* p 903.

²⁸ *Regesta Regni Hierosolimitani*, 863.

²⁹ *Patrologia Latina*, t CCXIV, Innocent III, *resgestorum*, IX, 863-864.

Jean Claude Cheynet, *La société byzantine, l'apport des sceaux*, tome I, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, France, 2008, p99.

Pierre-Vincent Claverie, *Honorius III et la question d'Orient (1216-1227)*, Université de Rouen, 2010, p175.

Cahen Claude, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1940, p612.

³⁰ *Les Gestes des Chiprois, Chronique de Terre Sainte*, 65.

³¹ Nicéas Choniates, *Après la chute de Constantinople*, 638-639.

Georges Acropolitès, 7.

Robert de Clari, 89.

Geoffroy de Villehardouin, 313, 319-322, 387, 453-455, 459, 463, 472, 476, 479, 480, 481-482, 486, 487-489.

Jean-Claude Cheynet, *Pouvoir et contestation à Byzance 969-1210*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, pp 469-470.

³² *Regesta pontificum romanorum*, 12248.

devait pas faire l'unanimité parmi ses fidèles à un moment où la Constantinople latine recule de toute part face à ses rivaux grecs en Grèce.

Ce jeu subtil permettait aux princes d'accommoder les équilibres internes à la principauté et de manifester sa participation avantageuse à la Romanie sur le plan extérieur.

- L'alliance des Gibelets et des melkites

Alors que les intérêts économiques des communes de Gênes et de Venise les opposent au Levant et en Romanie, une divergence politique s'opère au sein du comté de Tripoli entre le prince Bohémond VI (1252-1275) et le seigneur de Gibelet qui sera décisive pour l'avenir de la famille Embriac. Elle oppose localement les barons natifs du pays à de nouveaux venus italiens de l'entourage princier. La question de l'affiliation à l'empire de Constantinople et le problème des rapports à l'Eglise grecque, jusqu'ici du seul ressort des princes, sont désormais utilisés par les opposants à l'intérieur même du comté. En Asie Mineure et en Grèce, le sort de la dynastie franque de Constantinople est scellé par les progrès des Nicéens durant la décennie 1250. La perspective d'un triomphe des Grecs à Constantinople change les données politiques en Orient et le comportement des orthodoxes dans les territoires dominés par des princes latins, ajoutant un élément d'agitation. Ce facteur apparaît en Chypre, où les Grecs s'opposent aux membres de leur clergé susceptibles de faire leur soumission à Rome³³, et en filagramme à Antioche où les élites sociales melkites sont incontournables pour les autorités princières³⁴.

C'est dans ce contexte que la disparition du patriarche grec David est suivie de l'élévation au trône patriarcal d'Euthyme. Le nouveau patriarche rompt la communion avec Rome de son prédécesseur pour renouer avec Nicée et est expulsé par Bohémond VI³⁵, ce qui recrée une fracture confessionnelle qui ne peut que favoriser les adversaires locaux du prince.

Alors que Bohémond VI veut intervenir à Acre en février 1257 pour imposer sa sœur Plaisance comme régente du royaume de Jérusalem avec l'appui des Vénitiens et des Templiers, il se trouva confronté à une coalition qui le mit en échec. Celle-ci regroupa les

³³ Jean Richard, A propos de la « Bulla cypria » de 1260, in, *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, Ashgate, Aldershot, 2003, XIX.

³⁴ Al Makrizi, appendices, lettre de Baïbar à Bohémond.

Cahen Claude. Un document concernant les Melkites et les Latins d'Antioche au temps des Croisades. In: *Revue des études byzantines*, tome 29, 1971. pp. 285-292.

³⁵ *Le vaticanus latinus 4789, Lignages d'Outremer, Documents relatifs à l'Histoire des Croisades*, Tome XVIII, 2003, Paris, pp116.

Le manuscrit française 20, Lignages d'Outremer, Documents relatifs à l'Histoire des Croisades, Tome XVIII, 2003, Paris, pp75-77.

Génois, Henri Embriac, suivi par 200 archers libanais, probablement maronites, et des « chrétiens de la loi de Grèce », autrement dit sur des melkites rattachés au patriarcat d'Antioche³⁶.

Si les Vénitiens finirent par triompher de leurs adversaires génois à Acre, l'évènement est particulièrement intéressant dans le cadre de l'Histoire de l'espace impérial et des luttes qui s'y déroulent. Cette coalition impliquant en Syrie des orthodoxes et des Génois préfigure l'alliance, conclue à Nymphée en 1261, entre la république de Gênes et le *basileus* Michel VIII Paléologue dans le but de chasser les Vénitiens, l'empereur latin et son patriarche de Constantinople.

En ce qui concerne les Embriacs, l'accent a été mis sur leur origine génoise comme facteur explicatif de leur participation à la coalition de 1257. Toutefois, les connexions melkites ont pu jouer un rôle important si l'on en juge par la proximité que d'autres familles « latines » d'Orient avaient liée avec leurs compatriotes orthodoxes, comme c'est le cas des princes d'Antioche mais aussi des Ibelins³⁷. De cela, la papauté était consciente au point que le pape Urbain IV, pour donner plus de poids à sa condamnation du mariage de Balian d'Ibelin, seigneur d'Arsouf, en vint à écrire à cette époque au seigneur franc que sa conduite scandalisait « même les grecs »³⁸. Le facteur grec a pu jouer en amont, en renforçant les moyens du seigneur rebelle, comme en aval, en convaincant Henri de Gibelet que le facteur grec contribuerait à la victoire.

Après cette confrontation avec Bohémond VI, les relations entre les princes et la famille Embriac s'apaisent entre 1259 et 1275. C'est l'époque de l'acceptation par Bohémond VI (+1275), puis par Bohémond VII, de la présence dans leurs Etats de patriarches orthodoxes, successivement Euthyme³⁹, puis Théodose de Villehardouin⁴⁰, Franc du Péloponnèse rallié à

³⁶ Bar Hebraeus, sans citer le rôle des orthodoxes relevant du patriarcat d'Antioche dans la lutte pour Acre, met en exergue le lien direct entre ces événements et la lutte entre les empereurs concurrents pour Constantinople.

Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume II, 502.

³⁷ *Regesta pontificorum romanorum*, 8673

³⁸ *Regesta pontificorum romanorum*, 8673.

Vaticanus latinus 4789, Lignages d'Outremer, Documents relatifs à l'Histoire des Croisades, Tome XVIII, 2003, Paris, p98.

³⁹ *Sceau d'Euthyme patriarche d'Antioche et de tout l'Orient* : S. Bendall, *A Thirteenth Century Byzantine Seal Found in England*, NCirc 102, 1994, p. 356-357. 10.

Revue de L'Orient Latin, 1894, tome II, pp213-214.

L.C. *Lettre de Charles d'Anjou sur les affaires de Terre Sainte (Acre, 22 avril 1260)*. In, *Bibliothèque de l'école des Chartes*. 1917, tome 78, pp487-490.

Georges Pachymère, *Vie de Michel Paléologue*, livre IV, 3, 9 ; livre VI, 1.

Bar Hebraeus, *Chronographie*, volume III, 521-522.

l'empereur grec Michel VIII, et symbole vivant de l'Union des Eglises conclue à Lyon en 1274. Cette capitulation face aux exigences impériales et orthodoxes s'inscrit dans la suite de la prise de Constantinople par le *basileus* Michel VIII qui provoque l'exil en Occident de l'empereur latin.

Néanmoins, sans renier son acceptation du patriarcat grec dans le contexte de l'Union qui se prolonge jusqu'en 1282⁴¹, le prince Bohémond VII conclut une alliance matrimoniale l'unissant en 1278 à la famille impériale latine en exil, et accepte les fonds de leur sponsor, le roi de Sicile, Charles d'Anjou⁴². C'est dans ce contexte que les relations se tendent dans le comté entre Guy II de Gibelet et Barthélémy Mansel, évêque de Tortose, vicaire du patriarche latin, et régent du comté, qui s'oppose au projet de mariage de Jean, frère du seigneur de Gibelet. La crise est prête à renaitre.

- La révolution tripolitaine de 1286

C'est en 1282, au moment où la guerre de restauration de la dynastie latine est déclenchée par Charles d'Anjou, suite à la rupture de l'Union et où il n'y a plus de patriarche grec en Orient⁴³, que reprit la confrontation entre les Embriacs et le prince qui exécute Guy II de Gibelet⁴⁴. Toutefois, la révolte sicilienne soutenue par le *basileus* et Gênes, empêchant la grande offensive angevine en Orient, laissa le comté isolé alors que Constantinople a conclu la paix en 1282 avec les Mamelouks. Tripoli ne peut plus compter sur le soutien de Constantinople⁴⁵, active durant les années précédentes sur le plan financier⁴⁶, logistique et

Laurent V, A. A, *Le patriarcat Byzantin, Les registres des actes du patriarcat de Constantinople*, Tome I, fascicule IV, *Les registres de 1208 à 1309*, Institut français d'études byzantines, Paris, 1971, 1436.

Vartan le Grand, *in*, *Journal Asiatique*, tome XVI, Paris, 1860, 309.

⁴⁰ Gautier Paul. Le typtikon du Christ Sauveur Pantocrator. *In* : *Revue des études byzantines*, tome 32, 1974. Pp1-145.

Failler Albert, la promotion du clerc et du moine à l'épiscopat et au patriarcat. *In* : *Revue des études byzantines*, tome59, 2001, pp125-146.

Laurent V, A. A, *Le patriarcat Byzantin, Les registres des actes du patriarcat de Constantinople*, Tome I, fascicule IV, *Les registres de 1208 à 1309*, Institut français d'études byzantines, Paris, 1971, 1478.

Georges Pachymère, *Vie de Michel Paléologue*, livre V, 5.

Georges Pachymère, *Vie d'Andronic II Paléologue*, livre I, 19.

⁴¹ Registres de Nicolas III, 520.

Georges Pachymère, *Vie d'Andronic II Paléologue*, livre I, 19.

⁴² *Regesta regni hiérosolymitani*, 1422.

⁴³ Georges Pachymère, *Vie d'Andronic II Paléologue*, livre I, 19.

⁴⁴ René Grousset, *Histoire des Croisades, tome III l'anarchie franque 1188-1291*, France, Perrin, 2006, pp 676-681.

⁴⁵ Al Makrizi, années 662 et 681 de l'Hégire.

peut être militaire⁴⁷ en Syrie. Tripoli n'a certainement plus non plus, autant que par le passé, accès au soutien financier des Angevins de Naples engagés dans la guerre contre l'Aragon pour la Sicile.

La prise de Laodicée, dernière place de la principauté d'Antioche, par les Mamelouks en 1286 est un avertissement gravissime pour Tripoli, isolée et laissée à ses seules forces. Bohémond VII entame alors un virage politique. En juin 1286, il laisse procéder à Tripoli à l'élection d'un patriarche orthodoxe d'Antioche, le siège étant vacant⁴⁸. C'est un signe de bonne volonté d'autant plus manifeste envers l'Empire que nous sommes 5 ans après la rupture entre Constantinople et l'Eglise latine. Par cet acte, le prince tire les conclusions de l'échec de l'offensive angevine, et nous devons interpréter cela dans le cadre de sa politique à l'égard de l'Empire dont il peut espérer bénéficier de nouveau du soutien, au moins diplomatique.

La mort de Bohémond VI en octobre met en danger ce revirement. C'est sa sœur, Lucie, qui doit hériter du comté. Or, Lucie se trouve alors dans le royaume de Naples aux côtés de son époux, Narjot II de Toucy, amiral angevin et héritier d'une famille franco-grecque de cadres du régime latin de Constantinople⁴⁹.

La population de Tripoli fait alors appel aux Génois en la personne de Benedetto Zaccaria⁵⁰, parent par alliance des empereurs Paléologues, et proclame la constitution de la ville en Commune. Fait révélateur, c'est un Embriac, Barthélémy, qui en devient le maire⁵¹. Dans le même temps, Cyrille, le patriarche d'Antioche élu à Tripoli part pour Constantinople. Il va chercher sa confirmation canonique et certainement aussi expliquer la position du comté pour solliciter une intervention de Constantinople en sa faveur face à la menace des Mamelouks,

Marius Canard, Un traité entre Byzance et l'Egypte au XIII^e siècle et les relations diplomatiques de Michel VIII Paléologue avec les sultans mamlûks Baibars et Qalā'ûn, in, *Mélanges offerts à Gaudefroy-Démombines par ses amis et anciens élèves*/ [Préf. par] W. Marçais, pp197-224

Angeliki Laiou, Byzantine trade, in, Angeliki Laiou, Roy Parviz Mottahedeh, *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, 2001, p189.

⁴⁶ Marin Sanudo, *Istoria de regno di Romanie*, fol 13 r.

⁴⁷ Al Makrizi, année 679 de l'Hégire.

⁴⁸ Laurent V, A. A, *Le patriarcat Byzantin, Les registes des actes du patriarcat de Constantinople*, Tome I, fascicule IV, *Les registes de 1208 à 1309*, Institut français d'études byzantines, Paris, 1971, 1498.

Georges Pachymère, *Vie d'Andronic II Paléologue*, livre I, 19.

⁴⁹ *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, 467.

⁵⁰ *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, 467.

Cardini Franco. La société italienne et les croisades. In: *Cahiers de civilisation médiévale*, 28e année (n°109), Janvier-mars 1985. pp. 19-33.

⁵¹ Richard Jean-Claude. La féodalité de l'Orient latin et le mouvement communal : un état des questions. In: Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (Xe-XIII^e siècles). *Bilan et perspectives de recherches. Actes du Colloque de Rome* (10-13 octobre 1978), Rome : École Française de Rome, 1980. pp. 651-665. (Publications de l'École française de Rome, 44), p633.

qui ont signé avec le *basileus* un traité par lequel ils s'engagent à ne pas nuire aux territoires relevant de lui⁵². Cette clause pourrait sauver Tripoli si Constantinople estime que Tripoli, par son retournement politique, est revenue dans sa sphère et le fait reconnaître par les Mamelouks. Comme en 1257, nous assistons à la conjonction des Embriacs, des Génois et du facteur grec.

Les Angevins de Naples ripostent en envoyant une escadre vers Tripoli qui, sur sa route, combat les forces de Constantinople dans la mer Egée⁵³, manifestant que l'imposition de Lucie à Tripoli contre les Génois associés aux Embriacs et la lutte contre les Paléologues forment un tout. A son arrivée en Orient, Lucie parvient à négocier avec le pouvoir en place la reconnaissance de son titre de comtesse⁵⁴, mais son mari est exclu de cette reconnaissance, ce qui garantit la mise à l'écart des Angevins et des tenants de la restauration latine à Constantinople qui ne pourraient qu'aliéner un éventuel soutien du *basileus*.

Cet ultime compromis ne sauve toutefois pas le comté, qui, en 1289, tombe aux mains des Mamelouks, et Barthélémy Embriac est tué dans les combats.

III) Les Embriacs en Syrie et en Chypre après 1288

- Le maintien de la seigneurie de Gibelet sous domination Mamelouke.

La chute du comté de Tripoli aurait pu signifier celle des Embriacs à Gibelet, ce ne fut pas le cas. Al Makrizi nous dit que : « *la ville de Djoubail fut laissée au pouvoir de son prince, moyennant une somme d'argent qu'on exigea de lui* »⁵⁵. Cette paix qui bénéficie à Pierre de Gibelet⁵⁶ (fils de Gui) est remarquable en ce qu'elle tranche avec la politique des Mamelouks à l'égard des latins dans le sillage des précédents établis dans le cadre des conquêtes musulmanes antérieures. La politique des pouvoirs musulmans, zenguide, ayyoubide puis Mamelouk, peut, dans ses grandes lignes, se résumer ainsi : expulsion des latins et maintien sur place des chrétiens non latins avec éventuellement concession à leur

⁵² Mohamed Tahar Mansouri, *Recherches sur les relations entre Byzance et l'Égypte, (1259-1453) (d'après les sources arabes)*, Gallimard, Paris, 1991, pp240-246.

⁵³ Marin Sanudo, *Istoria del Regno di Romania*, fol 5r.

⁵⁴ *Les Gestes des Chiprois, le Templier de Tyr*, 472.

⁵⁵ Al Makrizi, Année 688 de l'Hégire.

⁵⁶ Robert Irwin, *The Mamlouk conquest of the county Tripoli*, in, Smail R.C, *Crusade and settlement*, ardiff : University College Cardiff Press, 1985, pp246-250

profit de dépouilles franques⁵⁷. Cela avait été le cas à Edesse en 1144, à Jérusalem en 1187, à Laodicée en 1188. Le cas d'Antioche en 1268, où grecs et latins avaient été frappés tout à la fois, découle du contexte particulier⁵⁸.

En 1289, Gibelet reçoit un statut singulier. Contrairement aux trêves habituellement conclues avec les Francs, l'accord n'a pas de date d'expiration, c'est une vraie paix, ou plutôt une inclusion de Gibelet dans l'ordre Mamelouk, ce qui va à l'encontre de l'usage, sauf si les Mamelouks ne considèrent plus les seigneurs du lieu comme des Francs mais comme des chrétiens indigènes, ici probablement Melkites et donc protégés par les conventions entre le Caire et Constantinople, l'alliée du sultan.

Il faut justifier cette hypothèse. Tout d'abord, les Occidentaux sont conscients d'une tendance des latins d'Orient à passer à l'Eglise grecque. C'est ainsi que le *pseudo* Brocardus, dans le cadre d'un projet d'expédition contre les grecs qui doit permettre de restaurer la famille impériale latine à Constantinople et de reconquérir ensuite la Syrie, expose qu'il faut prendre des mesures radicales contre les latins d'origine devenus schismatiques :

La première ordonnance [que devra prendre l'empereur latin] est que tous les Latins qui ont renié la foy catholique et l'Eglise de Romme, par parole ou par œuvre, ou par les deux ensemble, et qui jusques au temps présent ont ensiewy la mauvaisieté des Grecz, s'ilz ne se revoquent comme heretiques, qu'on les delivre en la cour seculiere, pour les pugnir deurement selon leurs demerites⁵⁹.

Mais surtout, L'hypothèse d'un basculement des Embriacs restés en Syrie à l'orthodoxie et, dans ce cadre, à l'affiliation impériale sous le sultanat Mamelouk⁶⁰, reçoit deux confirmations postérieures.

On trouve des Gibelets, associés à des Génois dans leurs affaires commerciales concernant la Roumanie et la Crimée, en plusieurs endroits à la fin du XIII^e et au XIV^e siècle⁶¹. L'un d'eux, actif dans la

⁵⁷ Pour illustrer cette politique : *Le Livre des Deux Jardins, in, Recueil des historiens des Croisades, Historiens orientaux*, tome IV, p362.

⁵⁸ Le *basileus* Michel VIII a pris ouvertement fait et cause en faveur des Mongols de Perse contre les Mamelouks et dans ce cadre impose en 1259 son patriarche à Antioche, patriarche qui a célébré en 1265 les noces de la fille de l'empereur et de l'il-khan Abaga. Baraton Edouard, *Mariage et hommage, les empereurs de Constantinople et la famille princière d'Antioche aux XII-XIIIe siècles*, GRHIS, Rouen, 2014, 14p.

⁵⁹ Brocardus, *directorium ad passagium faciendum, in recueil des historiens des Croisades, documents arméniens tome II*, p469.

⁶⁰ Mohamed Tahar Mansouri, *Recherches sur les relations entre Byzance et l'Egypte, (1259-1453) (d'après les sources arabes)*, Gallimard, Paris, 1991, pp215-218.

⁶¹ Michel Balard, *La Roumanie génoise (XIIIe-début du XVe siècle)*, Tome I, *Nella sede società di storia patria via Albaro*, II, 1978, pp286, 314-316, 338, 350, 369.

décennie 1310, prénommé Isaac, est qualifié de « Syrien ». Son nom et son ethnique lui donnent toutes les chances d'être un melkite⁶², puisque, comme l'écrit à cette époque l'Arménien francophone Héthoum de Korikos : « *Les Siriens tenent la maniere greizoise, e furent jadis obeisants à la sainte eglise romaine. Il parlent langue arabique, e l'office font en lettres greizoises*⁶³. »

Cet Isaac était impliqué dans des affaires touchant à la Romanie et à l'Empire musulman. Sa qualité d'orthodoxe, de *Rûm*, pouvait peut-être lui valoir d'être couvert par les accords entre Constantinople et les Mamelouks concernant les sujets de Byzance, et dont les historiens peinent à voir le champ d'application, faute de trouver des colonies commerçantes « grecques », analogues aux italiennes, dans le sultanat⁶⁴. Isaac n'était pas le seul membre de sa famille impliqué dans le commerce en Romanie, et les sources nous ont aussi conservé souvenir à la fin du XIIIe siècle de Francesco de Gibelet dans les années 1380 et de Soliman de Gibelet, actifs dans le même domaine⁶⁵.

La présence de ces individus à Constantinople et jusqu'en Crimée rentre dans la logique du commerce méditerranéen de l'époque. Le régime Mamelouk est importateur d'esclaves à vocation militaire depuis la steppe eurasiatique, ce qui crée un important courant commercial entre cette région et leur domaine. Dans ce cadre, les Gibelets syriens sont des intermédiaires tout trouvés.

Enfin, un ultime élément datant du XV^e siècle vient confirmer le caractère incontestablement melkite d'au moins une partie des Gibelets. Dans le cadre des négociations gréco-latines visant à l'union des Eglises, un des représentants du patriarcat orthodoxe d'Antioche en 1460 n'est autre que l'archidiacre syrien Moïse Embriac, l'un des descendants de l'ancienne famille seigneuriale⁶⁶.

Balard Michel, Veinstein Gilles. Continuité ou changement d'un paysage urbain ? Caffa génoise et ottomane. In: *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 11e congrès, Lyon, 1980. Le paysage urbain au Moyen- Age. pp. 79-131.

⁶² Michel Balard, *La Romanie génoise (XIIe-début du XVe siècle)*, *Nella sede società di storia patria via Albaro*, II, 1978, p314

Balard Michel, Veinstein Gilles. Continuité ou changement d'un paysage urbain ? Caffa génoise et ottomane. In: *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 11e congrès, Lyon, 1980. Le paysage urbain au Moyen- Age. pp. 79-131.

⁶³ Hethoum de Korykos, *La flor des Estoires de la terre d'Orient*, in, *Recueil des historiens des Croisades, documents arméniens*, tome II, p134.

⁶⁴ Mhamed, Tahar Mansouri, *Recherche sur les relations entre Byzance et l'Egypte (1259-1453)* (d'après les sources arabes), Galimard, Paris, 1992, pp140-141.

⁶⁵ Michel Balard, *La Romanie génoise (XIIe-début du XVe siècle)*, Tome I, *Nella sede società di storia patria via Albaro*, II, 1978, p315.

⁶⁶ Benjamin Weber, Lutter contre les Turcs, les formes nouvelles de la Croisade pontificale au XV^{ème} siècle, Ecole française de Rome, 2013, pp85-87.

Geanakoplos, Deno John. The Council of Florence (1438-1439) and the problem of union between the Greek and Latin churches - In: *Church history* vol. 24 (1955) pp 324-346.

En ce qui concerne la localité de Gibelet, nous sommes mal renseignés sur la date de la résiliation de la convention de 1288. Il est possible, mais non assuré, qu'elle ait été abolie en 1302⁶⁷, suite à une offensive mongole en Syrie, combinée à un débarquement des Francs de Chypre. Quoi qu'il en soit, cela n'affecta pas l'ancrage syrien des Embriacs.

Parallèlement à ce basculement de résidus du régime latin à l'orthodoxie sous souveraineté islamique, le pouvoir Mamelouk continua à reconnaître l'existence de liens particuliers entre Constantinople et la Syrie. Dans une lettre à Jean VI Cantacuzène (1347-1354), le sultan Mamelouk saluait ainsi le *basileus*: « *l'épée des Macédoniens, le Samson, le roi des Grecs, des Serviens, des Asanes, des Valaques, des Russes, des Alains, la gloire de la doctrine des Ibériens et des Syriens, l'héritier de leurs royauté, le maître des mers, des fleuves, et des îles.* »⁶⁸ La persistance impériale en Syrie, mise en avant par la formule du sultan, et la victoire des grecs sur les latins que constituait l'expulsion de ces derniers, mais pas des orthodoxes, contribuait à la perpétuation de la dimension œcuménique de l'Empire malgré les pertes territoriales, et annonce certains traits de la néo-romanité orthodoxe de l'époque ottomane⁶⁹.

- Les Gibelets de Chypre et Constantinople

Si une branche de la famille des Embriacs resta basée en Syrie, une autre prit racine en Chypre à la fin du XIII^e siècle. Un de ces membres de la branche Chypriote, Jean (II) de Gibelet, participa à l'expédition de Syrie de 1302⁷⁰. Ces Embriacs insulaires jouèrent un rôle dans les relations entre Chypre et Constantinople. Dès le XIII^e siècle, les Paléologues s'affrèrent à avoir des bonnes relations avec Chypre et voulurent donner une dimension

⁶⁷ Grousset p745.

⁶⁸ Jean Cantacuzène, *Histoire Romaine*, Livre IV, chapitre XIV.

τῆς σπάθης τῶν Μακεδόνων, τοῦ Σαμψῶν, τοῦ βασιλέως τῶν Ἑλλήνων, τοῦ βασιλέως τῶν Βουλγάρων, τῶν Ἀσανίων, τῶν Βλάχων, τῶν Ῥώσων καὶ τῶν Ἄλανων, τῆς τιμῆς τοῦ δόγματος τῶν Ἰβήρων καὶ τῶν Σύρων, τοῦ κληρονόμου τῆς βασιλείας τῆς γῆς αὐτοῦ, τοῦ αὐθέντου τῶν θαλασσῶν καὶ τῶν ποταμῶν τῶν μεγάλων καὶ τῶν νήσων.

Ce passage est d'autant plus remarquable qu'il ne s'agit pas d'un référencement de toutes les communautés orthodoxes, sans quoi l'on trouverait aussi une référence aux melkites égyptiens et à leur patriarcat. Il nous semble que cette liste comprend les territoires chrétiens sur lesquels le *basileus* a ou a eu une forme de pouvoir ou de prééminence reconnue par les autorités locales, pour des raisons ecclésiastiques ou politiques, depuis l'origine des contacts entre Mamelouks et Paléologue. La référence à la Syrie doit alors se comprendre comme une survivance protocolaire de la présence reconnue par l'Égypte de Constantinople comme puissance syrienne *via* Antioche et accessoirement Tripoli entre 1260 et 1268.

⁶⁹ Dagron Gilbert, *L'œcuménicité politique, droit sur l'espace, droit sur le temps*, in, *Idées Byzantines*, tome II, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation byzantine, Paris, 2012, pp405-414.

⁷⁰ Robert Irwin, *The Mamelouk Conquest of the county of Tripolis*, in, Smal R. C. (dir), *Crusade and Settlement, Papers read at the first conference of the Society for the Study of the Crusades and the Latin East*, Edbury, Peter W., Cardiff, 1985, pp246-250.

matrimoniale à ces contacts⁷¹. Le clergé latin de l'île, craignant l'influence que gagneraient les orthodoxes indigènes à un rapprochement trop étroit entre l'empire schismatique et le royaume, s'y opposa, au témoignage de Georges Pachymère⁷².

Il fallut pour les Paléologues se contenter en 1326 d'une union avec la maison de Savoie, alliée militaire commune de Constantinople et de Chypre⁷³. Andronic III (1328-1341) épousa Anne de Savoie. Jean Cantacuzène nous apprend que ce mariage fut négocié par l'intermédiaire de Jean de Gibelet (III), qui se trouvait alors aux côtés de Guy de Lusignan, le futur roi Constantin IV d'Arménie et un temps gouverneur de Serrès, en Macédoine, au service de l'Empire. Ce rôle de facilitateur des relations latino-grecques que joue ce Gibelet n'a de sens que s'il était jugé fiable par la cour impériale.

Ce tropisme philobyzantin d'une partie de l'aristocratie chypriote se manifeste encore peu après par le passage dans l'île du patriarche melkite d'Antioche Ignace II (1344-1359), le dirigeant ecclésiastique des gibelets continentaux, puis par l'association recherchée de Constantinople à l'expédition contre Alexandrie du roi Pierre I^{er} de Chypre, en 1365, à laquelle participa Jean (IV) Gibelet.

Conclusion :

Les Embriacs incarnent une part conséquente des tensions internes à l'Histoire et à l'historiographie de l'Orient dit latin.

Une fois passée la sidération des Orientaux, anciens sujets de Constantinople ou des Etats musulmans, qui n'eut d'égale que celle des Occidentaux, devant le phénomène hors norme que fut la première Croisade, les logiques régionales reprurent progressivement leur importance, réserve faite des interventions occidentales ultérieures et de l'acquis de la première Croisade.

Pour survivre dans l'univers oriental et y prospérer, malgré les haines que pouvait susciter leur statut de spoliateur aux yeux de franges diverses des autochtones, musulmans mais aussi

⁷¹ Laurent V, A. A, *Le patriarcat Byzantin, Les registres des actes du patriarcat de Constantinople*, Tome I, fascicule IV, *Les registres de 1208 à 1309*, Institut français d'études byzantines, Paris, 1971, 1497.

⁷² Chronique d'Amadi et de Strambaldi, p233.

Georges Pachymère, *Vie d'Andronic II Paléologue*, livre III, 5.

⁷³ Jean Cantacuzène, *Histoire romaine*, Livre I, chapitre XL

Brocardus, *directorium ad passagium faciendum*, in *recueil des historiens des Croisades, documents arméniens*, tome II, p424.

Chronique d'Amadi et de Strambaldi, p415.

chrétiens, plusieurs stratégies étaient possibles et furent tentées par les latins ou les emportèrent dans des dynamiques plus fortes qu'eux.

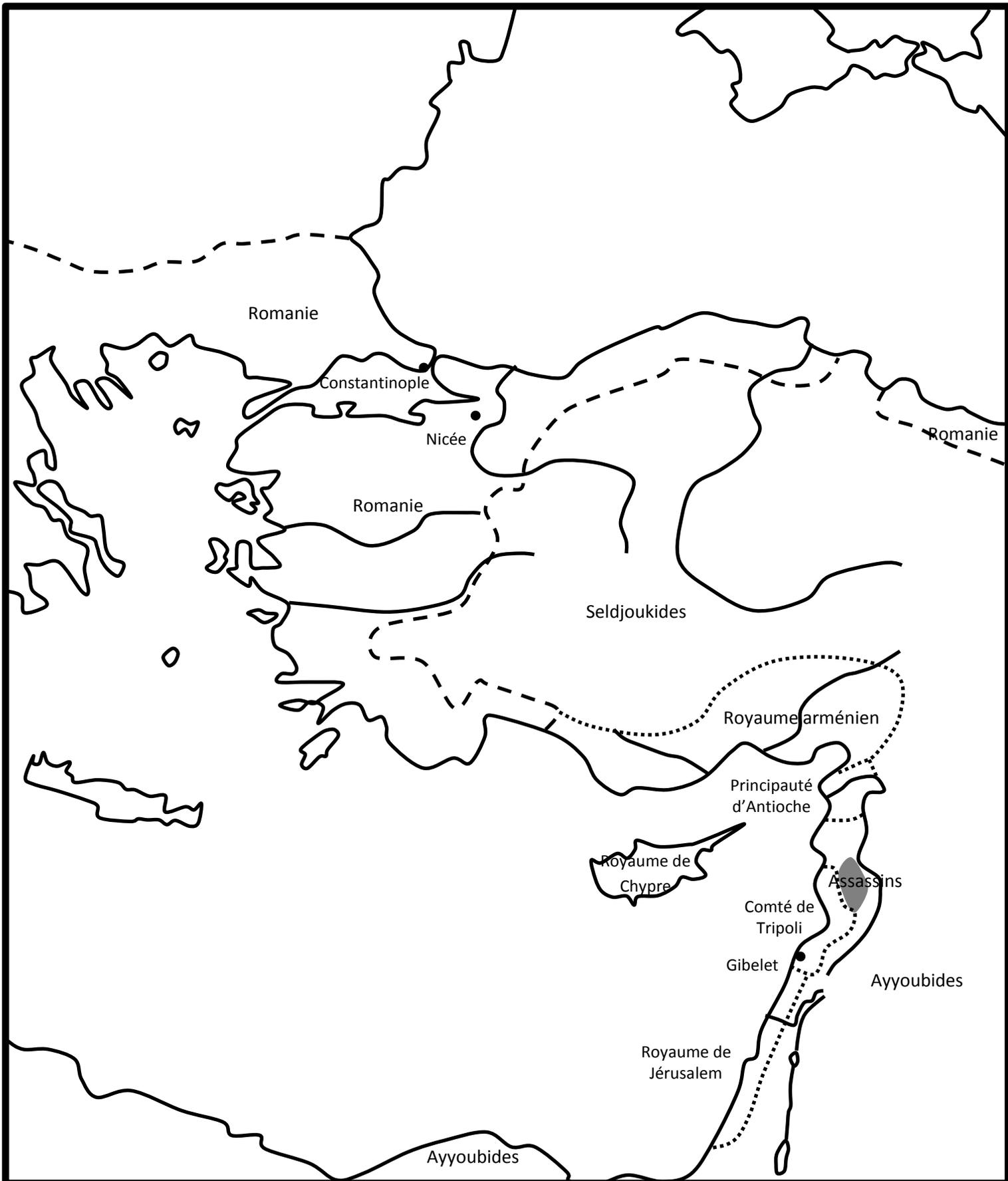
Selon une chronologie distincte d'un Etat latin d'Orient à l'autre et non sans retours en arrière, la question de l'Orientalisation est centrale. Elle put prendre la forme d'une orientalisation du sol, par l'expulsion des héritiers des conquérants au profit des Etats adverses : les puissances musulmanes mais aussi Constantinople ou l'Arménie, toutes à leur manière transformées par le contact avec l'altérité occidentale. Il pouvait aussi s'agir de l'orientalisation des hommes. Elle put passer par des biais linguistiques, c'est bien connu pour des seigneurs « francs » comme Renaud de Sidon, Jean d'Idbelin (comte de Jaffa et d'Ascalon) ou Jean Ier d'Athènes au XIII^e siècle. Elle put passer par des adhésions institutionnelles, comme ce fut le cas pour les seigneurs « francs » participant d'une manière ou d'une autre à la politique de Constantinople. Enfin, l'orientalisation put se faire par le passage de l'autre côté de l'une des barrières religieuses.

Ces trois éléments se combinèrent dans le cas de la famille Embriac, qui parvint, grâce à sa mutation, à s'implanter au Levant au-delà de l'époque des Croisades et à y faire souche, léguant à sa nouvelle patrie, bien plus qu'à l'Occident à qui elle avait tourné le dos, une part de son héritage.

L'insertion des Embriacs en Orient 1099-1109



L'Orient en 1197



La poussée grecque et la conquête Mamelouke : 1257-1289

